



REGION DU NORD

PROVINCE DU PASSORE

HAUT-COMMISSARIAT DE YAKO

CABINET

Yako, le 11 juillet 2023

N°2023- 05 /MATDS/RNRD/PPSR/HC-YK/CAB

COMMUNIQUE ADMINISTRATIF

Objet : interdiction du ramassage de sable et de latérite le long des routes de la province du Passoré.

Le Haut-commissaire de la province du Passoré communique :

Il a été constaté que des personnes s'adonnent à la collecte et aux ramassages du sable et de la latérite le long des tronçons routiers du réseau classé de la province. Ces mauvaises pratiques accélérant la dégradation de notre patrimoine routier, il est vital d'y mettre fin.

C'est pourquoi, il a l'honneur de porter à la connaissance des populations de la province du Passoré, qui s'adonnent à ces pratiques, la présente mesure d'interdiction du ramassage des agrégats le long du réseau routier provincial qui comprend les routes nationale, régionales et départementales ainsi que les pistes rurales. Pour s'assurer de l'effectivité de l'observation de cette interdiction, des contrôles inopinés auront lieu et tout contrevenant appréhendé sera soumis aux sanctions prévues par les textes en vigueur.

Le Haut-Commissaire invite par conséquent les populations au respect de la présente interdiction et à la veille citoyenne pour la préservation de l'intégrité de ces infrastructures routières qui constituent un patrimoine commun.

**Pour large diffusion
en français et Mooré.**

Le Haut-commissaire

Ampliations:

- GVNT NRD / ATCR
- STD PSR
- PREFETS
- PDS
- TOUT ACTEUR CONCERNE



Laurent K. KONTOGOM
Laurent K. KONTOGOM

Administrateur Civil